

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 11090 Numéro SIREN : 326 094 471 Nom ou dénomination : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt 68833

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-07-2019

N° DE DEPOT : 068833

N° GESTION : 1982B11090

N° SIREN : 326094471

DENOMINATION : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

ADRESSE : 116 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY 75016 PARIS

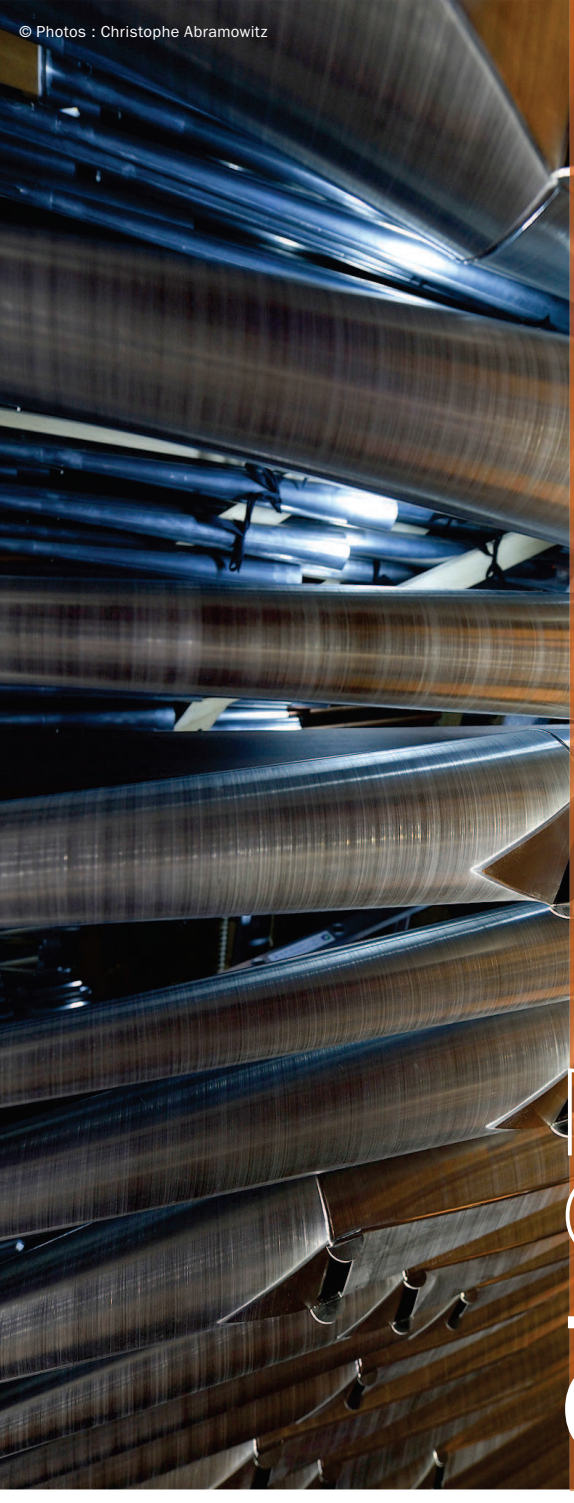
MILLESIME : 2018



Rapport financier

radiofrance

2018



CONVENTION DE SIGNE :

les chiffres figurant au compte de résultat et au bilan ne sont pas signés s'ils sont dans le sens normal de leur utilisation. Ainsi les charges créditrices présenteront par exemple un signe négatif.

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou des variations.



ETATS FINANCIERS

TABLEAU COMPTE DE RESULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2017	31/12/2018	variation
Redevance et assimilé	577 752	586 373	8 620
Recettes publicitaires	49 489	52 013	2 524
Ventes et prestations de services	28 750	32 860	4 110
Chiffre d'affaires	655 992	671 245	15 254
Production immobilisée	6 750	4 811	-1 939
Subventions d'exploitation	441	958	518
Transferts de charges	873	1 003	130
Reprises de provisions	23 312	23 775	463
Autres produits de gestion courante	859	1 253	394
Autres produits d'exploitation	32 235	31 801	-434
Variation des stocks de produits	16	-32	-48
PRODUITS D'EXPLOITATION	688 242	703 014	14 772
Achats et variations de stocks	2 771	51	-2 720
Autres achats et charges externes	167 956	175 640	7 684
Impôts et taxes	27 597	41 412	13 814
Charges de personnel	406 244	396 838	-9 406
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	2 493	1 663	-829
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	38 360	40 337	1 976
Dotations aux provisions	24 611	16 406	-8 204
Autres charges d'exploitation	40 563	40 788	226
CHARGES D'EXPLOITATION	710 594	713 135	2 541
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 352	-10 121	12 231
RESULTAT FINANCIER	61	-425	-485
RESULTAT COURANT	-22 291	-10 546	11 745
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 570	14 675	2 106
Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)	-4 917	-4 771	146
Impôt sur les sociétés	0	1 623	1 623
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 805	7 278	12 083

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018		
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	27 500	27 500	0	27 500
Capital souscrit non appelé	27 500	27 500	0	27 500
Licences	1 989	18 733	-15 226	3 508
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	9 156	55 930	-41 689	14 242
Programmes immobilisés	6 002	6 303	-7	6 296
Immobilisations incorporelles en cours	9 043	5 081		5 081
Autres immobilisations incorporelles	0	1		1
Immobilisations incorporelles	26 190	86 435	-57 309	29 127
Terrains & constructions	298 515	426 224	-146 913	279 311
Installations techniques, mat. & out.	17 824	117 463	-102 383	15 080
Immobilisations corporelles en cours	39 735	65 342		65 342
Autres immobilisations corporelles	21 721	117 758	-96 999	20 758
Immobilisations corporelles	377 796	726 786	-346 295	380 492
Participations	2 144	2 391	-243	2 148
Titres immobilisés	15	178	-163	15
Autres immobilisations financières	994	2 934	-2 590	344
Immobilisations financières	3 153	5 503	-2 996	2 507
ACTIF IMMOBILISE	434 639	846 225	-406 600	439 625
Stocks et en-cours	442	562	-152	411
Clients	42 047	50 978	-3 150	47 828
Avances et acomptes sur commandes	372	533		533
Autres débiteurs	39 004	44 042	0	44 042
Trésorerie	10 657	8 313		8 313
ACTIF CIRCULANT	92 523	104 429	-3 302	101 127
COMPTES DE REGULARISATION	6 644	3 565		3 565
TOTAL ACTIF	533 807	954 219	-409 901	544 318

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Capital social	56 560	56 560
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-26 558	-31 363
Résultat de l'exercice	-4 805	7 278
Subventions d'investissement	224 316	220 370
Amortissements dérogatoires	4 997	5 487
CAPITAUX PROPRES	290 318	294 140
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE	79 324	70 503
Dettes financières	6 295	2 259
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	44 288	55 230
Dettes fiscales et sociales	95 210	101 359
Autres créditeurs	16 849	19 076
DETTES	162 642	177 923
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 522	1 751
TOTAL PASSIF	533 807	544 318

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Résultat net de l'exercice	-4 805	7 278
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	41 646	34 235
Plus ou moins values sur cessions d'actifs, nettes d'impôt	-6	-1
Subventions d'équipement virées au compte de résultat	-12 242	-14 038
Capacité d'autofinancement	24 593	27 474
Variation des stocks	10	32
Variation des créances et dettes (hors immobilisations)	-13 415	13 299
Variation des créances et dettes Immobilisations	0	-1 653
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-13 405	11 677
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	11 188	39 151
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-14 278	-13 966
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-27 683	-35 861
Acquisitions d'immobilisations financières	-500	-137
Sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	2 260
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8	1
Cessions d'immobilisations financières	261	151
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-42 193	-47 551
Subventions d'équipement	34 606	10 092
Augmentation de capital en numéraire	0	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	34 606	10 092
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE NETTE	3 601	1 692
Trésorerie nette à l'ouverture	762	4 363
Variation de trésorerie	3 601	1 692
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	4 363	6 054
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10 657	8 313
Dettes financières	-6 295	-2 259
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	4 363	6 054



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	10
1.1	Référentiel comptable.....	10
1.2	Estimations de la Direction.....	10
1.3	Incidence des changements méthode, d'estimations ou de présentation des états financiers opérés sur l'exercice.....	10
1.4	Immobilisations.....	10
	A. Immobilisations incorporelles	
	B. Immobilisations corporelles	
	C. Immobilisations financières	
1.5	Stocks et encours.....	12
1.6	Clients et autres débiteurs.....	12
1.7	Trésorerie.....	12
1.8	Subventions d'investissement.....	12
1.9	Provisions pour risques et charges.....	13
1.10	Autres avantages au personnel.....	15
1.11	Chiffre d'affaires.....	15
1.12	Comptes combinés.....	15
1.13	Comptes séparés.....	15
2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	16
3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	17
3.1	Etat de l'actif immobilisé – valeurs brutes.....	17
3.2	Etat des amortissements.....	18
4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	19
5	STOCKS ET ENCOURS.....	19
6	CREANCES CLIENTS.....	20
7	ACTIF CIRCULANT.....	20
8	CAPITAUX PROPRES.....	22
9	PROVISIONS.....	22
10	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	24
11	DETTES.....	25
12	COMPTE DE REGULARISATION.....	27
13	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	27
14	PRODUITS D'EXPLOITATION.....	28
15	CHARGES D'EXPLOITATION.....	28
16	RESULTAT FINANCIER.....	30
17	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	30
18	IMPOTS.....	31
19	NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	31
20	ENTREPRISES LIEES.....	32
21	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	33
22	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	33
23	JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	34
24	IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT BAIL.....	34
25	PASSIF EVENTUELS.....	34
26	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	34
27	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	34

1.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité d'exploitation.")

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (cf Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2019.

1.3 INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE METHODE, D'ESTIMATIONS OU DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS OPERES SUR L'EXERCICE

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes ou d'évaluation des états financiers n'est à relever sur l'exercice.

A noter que l'exercice 2018 est le premier exercice, en année pleine, de l'annualisation et de la calendarisation de la période de prise des congés payés, d'où la fin du provisionnement des jours d'âge et d'ancienneté, désormais acquis et consommables sur un même exercice fiscal

1.4 IMMOBILISATIONS

A. Immobilisations incorporelles

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non récupération probable lorsque Radio France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Programmes radiophoniques (Prêts à diffuser ou PAD)

Il s'agit des programmes radiophoniques non diffusés. Leur valeur d'entrée est égale au coût de production, composé de dépenses techniques et de personnel.

Ils sont amortis en dérogatoire sur une durée de 1 an glissant à compter de leur mois d'entrée. Lors de la diffusion effective du programme, l'amortissement est repris et l'amortissement comptable est constaté.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon distincte. L'amortissement est calculé en linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas de transmission du dossier à une société de recouvrement.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissements versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subventions. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions (en brut)

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2018	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2018
2006 à 2011	101,77		101,77	38,43	63,34
2012	1,23		1,23	1,20	0,03
2014	81,52		81,52	20,25	61,26
2015	8,72		8,72	1,77	6,95
2016	3,12		3,12	0,83	2,29
2017	66,67	0,27	66,94	5,92	61,02
Total	263,03	0,27	263,30	68,40	194,90
Total subvention non affectée au 31/12/2018					25,12
Total subvention brute reçue au 31/12/2018					288,42
Total subvention nette au 31/12/2018					220,02

La méthodologie de calcul de la reprise de la subvention versée par l'Etat reste homogène en cas de changement du coût total du projet.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation des provisions salariales est effectuée au regard des pratiques de l'entreprise et de la recommandation n°2003-R 01 du 1/4/2003.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et la provision pour indemnités de départ à la retraite a été estimée conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme un régime de retraite à prestations définies. Le coût des avantages accordés au personnel, lié à ce régime, est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date du départ à la retraite. La VAPF ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer l'indemnité de fin de carrière estimée à la retraite compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou «*Defined Benefit Obligation*» (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime ou «*Normal Cost*» (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2003-R.01 § 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2018, les paramètres suivants sont pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2018 s'établit à 1,60% versus 1,30% en 2017. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2018 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2018 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des 3 dernières années.

Accord sur les procédures de départs volontaires en retraite dit « Bonus »

En 2016, a été mis en place un accord sur les procédures de départs volontaires en retraite à Radio France sur la période 2016-2018 qui prévoit une majoration de l'IDR pour les salariés n'ayant pas encore atteint l'âge de 65 ans.

L'objectif de cet accord et plus particulièrement de l'article 2.2 de cet accord est de :

- Permettre aux salariés de partir à la retraite entre la date d'ouverture des droits à la retraite et l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein,
- D'apporter un complément à l'IDR pour 2016, 2017 et 2018,
- Donner de la visibilité à l'employeur sur les dates de départ en retraite des salariés en fin de carrière.

A noter l'extinction de ce dispositif, comme prévu au 31 décembre 2018.

Indemnités de mise à la retraite

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant plus de 65 ans, ayant acquis l'ensemble de leurs droits à la retraite et à qui l'employeur demande de partir à la retraite bénéficient du versement d'une Indemnité de Mise à la Retraite (IMR). Radio France verse cette indemnité à l'ensemble des salariés quittant l'entreprise après 65 ans (pour les années de naissance égales ou antérieures à juillet 1951) que leur départ soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%.

Une provision est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation des personnels, actualisation à un taux de 1,60%.
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.
- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

1.10 AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A L'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à payer (cf. dettes fiscales et sociales).

1.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement comptabilisée en chiffre d'affaires correspond à la redevance allouée à Radio France par l'Etat, depuis le compte d'avance à l'audiovisuel public.

1.12 COMPTES COMBINES

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE).

1.13 COMPTES SEPARES

Le décret °2016-405 du 5 avril 2016 portant la modification du cahier des charges de la société nationale de programme Radio France ainsi que le décret n°2007-958 du 15 mai 2007, prévoient que Radio France donne une information permettant de distinguer ses activités à caractère de service public de ses activités purement commerciales.

Produits de l'exercice identifiables comme étant à caractère commercial :

Les activités de Radio France identifiées comme commerciales sont :

- L'ensemble des recettes publicitaires pour un montant de 41,9 M€
- Les produits de location immobilière pour la location d'espace dont le montant s'élève à 1,2 M€

Les principaux faits marquants de 2018 sont les suivants :

- **Application du NAC en année pleine :**
(Négociation du nouvel accord collectif au 1er mai 2017) ainsi que la première année de plein exercice d'annualisation et de calendarisation des congés payés.
- **Augmentation du capital**
En 2016, Radio France a bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'Etat sous la forme d'une dotation en capital, par une augmentation en numéraire d'un montant de cinquante-cinq millions et vingt-trois euros (55.000.023 €), dont la moitié a été versée en 2016 et dont le solde du versement a été reporté en 2019.
- **Transformation et évolution des systèmes d'information**
La refonte des SI de gestion de Radio France a été initiée, avec la conduite du projet SINEO tout au long de l'année 2017. La mise en production du SI de gestion comptable (SAP) a été effective début janvier 2018. La simplification du plan comptable consécutive à cette mise en œuvre a induit quelques reclassements de comptes à comptes, sans impact sur l'analyse des comptes.
- **Développement du numérique : développement de la stratégie de Média Global au service de tous les publics ; évolution des offres numériques pour les chaînes.**
- **A la conquête de nouveaux publics**
Dans le cadre de l'évènement « Radio hors les murs », Radio France sort à la rencontre des publics. Les formations musicales se produisent dans 12 villes de France, mais aussi au Luxembourg, en Suisse et en Chine.
- **Réhabilitation de la Maison de Radio France**
Le chantier de la réhabilitation s'est poursuivi en 2018 avec la fin de la phase 4 et la livraison de la porte D courant 2019.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ – VALEURS BRUTES

	31/12/2017	31/12/2018			
en milliers d'euros	Brut	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Brut
Licences	15 077	2 911	745		18 733
Droit au bail	388				388
Logiciels	43 811	5 720	6 399		55 930
Productions interne	6 016	1 958		1 671	6 303
Immobilisations incorporelles en cours	9 043	3 378	-7 340		5 081
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 336	13 966	-196	1 671	86 435
Terrains	21 381				21 381
Bâtiments et constructions	213 855				213 855
Agencements	202 121	329	492		202 943
Matériels techniques et autres matériels	103 704	1 635	169		105 508
Agencements et installations de locaux loués	54 423	541	320		55 284
Matériel de transport	3 467	11		3	3 474
Matériel informatique	39 941	1 615	403		41 959
Matériel de bureau	13 271	70			13 341
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	39 735	28 914	-1 048	2 260	65 342
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	691 898	33 115	337	2 263	723 087
Avances et acomptes		1			1
Avances et acomptes sur immobilisations	1 095	2 746	-142		3 700
AVANCES ET ACOMPTEs	1 095	2 747	-142		3 700
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	767 329	49 827		3 934	813 222

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles s'établit au 31 décembre 2018 à 813,2 M€, en hausse de + 45,9 M€ par rapport au 31 décembre 2017, soit + 5,98 %.

- Les immobilisations incorporelles s'établissent à 86,4 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de + 12,1 M€ soit + 16,28 %.

Cette hausse s'explique principalement :

- Par la hausse des acquisitions de licences pour + 3,7 M€ et de logiciels + 12,1 M€ liée aux investissements d'infrastructures informatiques ainsi qu'à la refonte des SI gestion et Métiers ainsi qu'aux évolutions des projets informatiques et web.
- La variation des productions internes liée aux programmes est de + 0,3 M€ (PAD)
- Les immobilisations en cours baissent de 4 M€ du fait des mises en service des projets informatiques et WEB.
- Aux virements de poste à poste - 0,2 M€
- Les immobilisations corporelles s'établissent à 723,1 M€, en hausse de + 31,2 M€.

- Les immobilisations en cours s'établissent à 28,9 M€ en acquisition, dont 21,4 M€ au titre des travaux de la réhabilitation de la Maison de la Radio pour la phase 4.2 qui n'est pas livrée au 31 décembre 2018.
 - Des sorties d'immobilisations pour - 2,3 M€, notamment liées aux travaux relatifs à l'incendie et cessions d'immobilisations en cours
 - Des investissements relatifs à des agencements, installations et moyens techniques + 4,2 M€
 - Des virements de poste à poste + 0,3 M€
- Les avances et comptes se composent essentiellement des montants d'acompte versés aux entreprises de travaux, dans le cadre de la réhabilitation, en augmentation de + 2,6 M€
 - + 2,7 M€ d'acquisition
 - - 0,1 M€ de virement poste à poste vers les immobilisations corporelles.

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation, sont partiellement financés par la subvention d'investissement allouée par l'Etat.

3.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018		
	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	13 089	2 137	0	15 226
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	34 655	7 034	0	41 689
Immobilisations incorporelles autres	14	1 663	1 671	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 758	10 834	1 671	56 921
Bâtiments et constructions	47 704	6 845	0	54 549
Agencements	79 255	12 955	0	92 210
Matériels techniques et autres matériels	96 958	4 840	0	101 798
Amortissements installations techniques, matériels & out.	223 918	24 640	0	248 557
Agencements et installations de locaux loués	43 789	2 708	0	46 497
Matériel de transport	3 175	96	3	3 268
Matériel informatique	32 187	3 337	0	35 524
Matériel de bureau	11 324	385	0	11 710
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	90 476	6 527	3	96 999
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 393	31 166	3	345 556
AMORTISSEMENTS	362 151	42 000	1 674	402 477

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Les amortissements cumulés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 402,5 M€, en hausse de + 40,3 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Cette variation résulte principalement :

- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations antérieures à 2018 pour + 36,6 M€

- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations mises en service sur la période pour + 5,4 M€
- Aux sorties d'immobilisations pour - 1,7 M€

Les amortissements réputés différés s'élèvent à 0,5 M€ et concernent principalement les mises en service d'immobilisations incorporelles mises en service.

Les variations principales par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles :
 - + 2,1 M€ pour les licences
 - + 7 M€ pour les logiciels
- Pour les immobilisations corporelles :
 - + 24,6 M€ pour les bâtiments et agencements
 - + 6,5 M€ pour les matériels

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018					
	Net	Brut 01/01	Acquisitions 2018	Cessions 2018	Brut 31/12	Amortissements et provisions	Net
Participations	2 144	2 390	0	0	2 391	-243	2 148
Titres immobilisés	15	178	0	0	178	-163	15
Autres immobilisations financières	994	2 949	136	-151	2 934	-2 590	344
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 153	5 518	137	-151	5 503	-2 996	2 507

Les immobilisations financières nettes s'établissent à 2,5 M€ à fin 2018, en variation de 646 K€ :

- La dépréciation des dépôts de garantie des baux contractés pour les régions pour 616 K€
- L'achat d'une action d'OPEMUX RNT (0,4 K€)

5 STOCKS ET ENCOURS

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement				
Produits finis & marchandises	442	562	-152	411
STOCKS ET EN-COURS	442	562	-152	411

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

	31/12/2017	31/12/2018		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	30 563	32 929		32 929
Clients douteux	38	3 773	-3 150	623
Clients - Factures à établir	11 445	14 275		14 275
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	42 047	50 978	-3 150	47 828

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est de + 5,8 M€ et correspond à :

- Une augmentation des créances clients en valeur nette pour + 2,4 M€. Cette augmentation des comptes clients est en lien avec l'augmentation du CA.
- Une augmentation des clients douteux en valeur nette pour + 0,6 M€
- Une augmentation des factures à établir en valeur nette pour + 2,8 M€
L'augmentation des FAE est principalement liée à la hausse, en 2018, des partenariats de France Inter.

7 ACTIF CIRCULANT

	31/12/2017	31/12/2018		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	42 047	50 978	-3 150	47 828
Fournisseurs avances & acomptes	372	533		533
Fournisseurs avances & acomptes	372	533	0	533
Fournisseurs débiteurs	2 595	3 322		3 322
Personnel & comptes rattachés	634	866		866
Etat & autres collectivités publiques	31 629	36 665		36 665
Autres créances d'exploitation	1 622	766		766
Créances diverses	2 524	2 423	0	2 423
AUTRES DÉBITEURS	39 004	44 042	0	44 042
Valeurs mobilières de placement	10 046	5 000		5 000
Disponibilités	611	3 313		3 313
TRÉSORERIE	10 657	8 313		8 313
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	92 081	103 866	-3 150	100 716

Comme en 2017, la totalité de la contribution à l'audiovisuel public a été encaissée avant le 31 décembre 2018.

Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s'établit à 100,7 M€ à fin 2018, en augmentation de + 8,6 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Cette variation s'explique principalement par :

- L'augmentation de + 5,8 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
- Une augmentation des autres débiteurs de + 5,2 M€ qui se détaille comme suit :
 - Une augmentation des avances et acomptes fournisseurs pour + 0,2 M€
 - Une augmentation des fournisseurs débiteurs + 0,7 M€, comprenant les avoirs à recevoir.
 - Une augmentation des postes « personnel et comptes rattachés » pour + 0,2 M€, dont 0,17 M€ au titre des remboursements des comptes agents pour les missions. Il est à noter qu'au 31/12/2017, en vue du changement de SI comptable, toutes les notes de frais avaient été soldées et payées.
 - Une augmentation des créances vis-à-vis de l'Etat de + 5 M€,
 - Sur le compte « impôt sur les bénéfices », une diminution de 1,9 M€ liée à :
 - La comptabilisation de 1,6 M€ de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2018.
 - Une diminution de 0,1 M€ du CICE de 2018 vs 2017. Le solde du CICE en attente de remboursement sur les exercices postérieurs est de 18,3 M€.
 - Une augmentation de la TVA à l'actif pour 6,9 M€ dont + 3,6 M€ de variation sur le remboursement de crédit de TVA, en attente pour les mois de septembre, octobre et décembre 2018, (vs le mois de décembre 2017 et + 2,4 M€ sur la TVA déductible sur biens et services pour les factures d'exploitation (factures en attente de paiement dans nos comptes)
 - + 0,9 M€ sur les FNP des factures d'exploitation.
 - Autres créances en diminution de - 0,9 M€
 - Les créances diverses diminuent de - 0,1 M€.

Une diminution de - 2,3 M€ des disponibilités, essentiellement liées aux valeurs mobilières de placement.

ECHEANCIERS CREANCES

En milliers d'euros	inférieures à 1 an	supérieures à 1 an	Total
Clients	50 978		50 978
Autres débiteurs	44 575		44 575
Total	95 553		95 553

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés (418*)	11 445	14 275
Autres débiteurs	146	292
Total	11 591	14 568

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l'actif circulant (Voir Notes 6 et 7)

8 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total
31/12/2018	1 450 257	39	56 560 023
Actions émises pendant l'exercice			
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2018	1 450 257	39	56 560 023

En K€	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017	56 560	156	35 652	-26 558	-4 805	224 316	4 997	290 318
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2017				-4 805	4 805			0
Résultat net 2018					7 278			7 278
Autres variations	0	0	0		-	3 946	490	-3 456
Capitaux propres au 31/12/2018	56 560	156	35 652	- 31 363	7 278	220 370	5 487	294 140

Les capitaux propres au 31 décembre 2018 s'établissent à 294,1 M € en augmentation de + 3,8 M € par rapport au 31 décembre 2017. Cette évolution s'explique comme suit :

- Le montant du résultat déficitaire 2017 (soit 4,8 M€) a été affecté en totalité en report à nouveau.
- Le résultat net 2018 qui s'établit à + 7,3 M €.
- La subvention d'investissements diminue de - 3,5 M€.

9 PROVISIONS

Le total des provisions s'élève à 77,9 M€ au 31/12/2018, en diminution - 6,8 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 3,3 M € en augmentation de 1,5 M€ et les provisions pour risques et charges, s'établissent à 70,5 M €, en diminution de - 8,8 M € versus fin 2017.

Les principales variations s'expliquent par :

- Les dotations de + 1,9 M€ dans le poste clients, d'où une variation de + 1,5 M€
- La conclusion du contrôle fiscal au titre des années 2015 et 2016 puis 2017 au périmètre de la fiscalité locale, qui a pris fin en 2018. L'ensemble des provisions a donc été repris et les montants correspondants inscrits en impôts et taxes.

- Une augmentation de + 2,6 M€ des provisions liées aux locaux extérieurs.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises		31/12/2018	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	0
Immobilisations corporelles	804		65		739	-65
Immobilisations financières	2 364	635		3	2 996	631
Total Dépréciations Immobilisations	3 556	635	65	3	4 122	567
Stocks et en cours	152	152		152	152	0
Clients	1 697	1 888		435	3 150	1 453
Total Dépréciations Actif Circulant	1 849	2 040	0	587	3 302	1 453
RH	64 981	11 133	8 893	2 507	64 715	-267
Fiscalité	11 555	431	7 574	3 823	589	-10 966
Réhabilitation	58	0	0	58	0	-58
Immobilier	2 087	2 652	42	8	4 690	2 602
Autres	643	150	0	283	510	-133
Total Provisions Risques et charges	79 324	14 366	16 508	6 679	70 503	-8 821
TOTAL	84 729	17 041	16 573	7 270	77 927	-6 802

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 64,7 M€ sur le total de 77,9 M€.

La provision pour risques et charges RH a varié en diminution de - 0,3 M€ détaillé comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises		31/12/2018	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	56 626	7 536	8 193	703	55 266	-1 360
IDR	49 960	6 774	4 797	0	51 937	1 977
Dispositif Bonus	2 137	0	2 137	0	0	-2 137
IMR	3 197	749	1 191	691	2 064	-1 133
Médailles du travail	1 331	13	67	13	1 265	-67
Litiges prud'homaux	4 103	2 719	700	367	5 756	1 653
Autres	4 252	878	0	1 437	3 692	-559
TOTAL PROVISIONS RH	64 981	11 133	8 893	2 507	64 715	-267

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31/12/ 2017		49 960 462
Engagement au 1er janvier 2018		86 107 821
Coût des services rendus	1	3 925 675
Coût financier	2	1 085 807
IDR versées en 2018	3	-4 797 398
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	4	1 762 905
Variation de la provision sur l'exercice	5	1 976 989
Provision au 31 décembre 2018		51 937 451
Ecarts actuariels non comptabilisés		32 275 157
Engagement au 31 décembre 2018		84 212 608

Le taux d'actualisation retenu est de 1,60% pour l'année 2018

Pour rappel : en 2017, il était de 1,3%, en 2016 de 1,3%, en 2015 de 2% et en 2014 de 1,5%

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2018 rapporté à une année d'ancienneté.
- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2016 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2018 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2018, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédent 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- 5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspondant à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et (4) ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit (1)	6 288	2 253	-4 036
Dettes financières diverses	6	6	
Dettes financières	6 295	2 259	-4 036
Dettes fournisseurs	44 288	55 230	10 942
Personnel & comptes rattachés	53 258	49 478	-3 780
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 889	33 657	-2 232
Taxe sur la valeur ajoutée	1 663	2 146	482
Autres impôts et taxes	4 400	16 078	11 679
Dettes fiscales et sociales	95 210	101 359	6 149
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 993	17 778	4 785
Autres dettes	3 856	1 298	-2 558
Autres Dettes	16 849	19 076	2 226
Total des dettes	162 642	177 923	15 282

(1) dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Le total des dettes s'établit à 177,9 M€, en augmentation de + 15,3 M€ par rapport au 31 décembre 2017. Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution des dettes financières de - 4 M€ qui s'explique par une diminution des découverts bancaires.
- Une augmentation de + 10,9 M€ des dettes fournisseurs vs 2017. Cette variation se compose de :
 - + 4,9 M€ pour les fournisseurs d'exploitation, réhabilitation et honoraires,
 - + 6 M € pour les FNP.
- Une augmentation de + 6,1 M€ sur les dettes fiscales et sociales :
 - Les dettes du personnel diminuent de - 3,8 M€, en corrélation avec la baisse de la provision pour congés,
 - Les dettes sociales diminuent de - 2,2 M €, des charges sur la provision des congés payés,
 - La taxe sur la valeur ajoutée augmente de + 0,5 M€, relative à la TVA sur les FAE, en lien avec l'augmentation des FAE,
 - Les dettes fiscales augmentent de +11,7 M€ essentiellement liée aux redressements issus du contrôle fiscal, non appelés au 31 décembre 2018
 - Taxes foncières pour 1,7 M€,
 - CFE pour 9,2 M€.

- Une augmentation des dettes sur immobilisations de + 2,2 M€
 - Les dettes d'immobilisation augmentent de + 4,8 M€,
 - Les autres dettes baissent de - 2,5 M€,
 - - 2,8 M€ pour les dettes d'immobilisation dont le versement des fonds de la phase 4 de la réhabilitation,
 - + 0,3 M€ sur les clients.
 - - 0,6 M€ d'autres avoirs clients 2017, soldés sur 2018,
 - + 0,9 M€ correspondant au reclassement des soldes créditeurs clients

Echéancier des dettes

En milliers d'euros	inf à 1 an	sup à 1 an	total
Dettes financières	2 253	6	2 259
Avances et acomptes sur commandes	0		0
Dettes fournisseurs	55 230	0	55 230
Dettes de personnel et sociales	83 135	0	83 135
Dettes fiscales	18 224	0	18 224
Autres créditeurs	19 076	0	19 076
Total	177 917	6	177 923

Les charges à payer (dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de bilan)

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 660	45 700	6 040
Dettes de personnel et comptes rattachés	52 866	49 214	-3 652
Dettes fiscales et sociales	31 421	40 779	9 357
Dettes financières	10	13	3
Autres dettes	11 680	11 239	-441
Total	135 638	146 945	11 308

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Charges constatées d'avance	6 644	3 565	-3 078
Produits constatés d'avance	1 522	1 751	229

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.

La variation des charges constatées d'avance s'explique par l'enregistrement comptable et le paiement à fin 2017, de l'ensemble des loyers, par anticipation en vue du changement du SI gestion comptable au 1er janvier 2018.

La variation des produits constatés d'avance concerne principalement, les ventes publicitaires + 0,1 M€ et la billetterie + 0,9 M€.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
CAP (*) fonctionnement et assimilé	577 752	586 373	8 620
Ressources propres	78 239	84 872	6 633
CHIFFRE D'AFFAIRES	655 992	671 245	15 254

(*) Contribution à l'Audiovisuel Public de Fonctionnement

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 671,2 M€, en hausse de + 15,3 M€, Cette évolution s'explique comme suit :

- L'augmentation de la CAP de fonctionnement pour + 8,6 M€
- Les ressources propres augmentent de + 6,6 M€ du fait de l'augmentation de l'ensemble des recettes commerciales + 3,7 M€ :
 - Les recettes publicitaires radio et digitales augmentent de + 2,3 M€, du fait de la publicité ; des messages d'intérêt général et des ventes de l'offre de podcast.
 - Les recettes de la billetterie augmentent de + 0,2 M€ du fait du nombre de concerts et de leur fréquentation,
 - Les concessions et locations augmentent de + 0,4 M€ du fait de la concession du parking et du restaurant
 - Divers pour + 0,8 M€

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Production immobilisée	6 750	4 811	-1 939
Subventions d'exploitation	441	958	518
Transferts de charges	873	1 003	130
Reprises de provisions	23 312	23 775	463
Autres produits de gestion courante	859	1 253	394
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	32 235	31 801	-434

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 31,8 M€, en baisse de - 0,4 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Une réduction de -1,9 M€ au titre de la production immobilisée, liée au moindre montant de projets immobilisés par rapport à 2017
- + 0,5 M€ pour la subvention d'exploitation au titre du projet «VOX » notamment, une Chorale en ligne.
- + 0,1 M€ de transferts de charge d'exploitation essentiellement au titre de la formation professionnelle.
- + 0,4 M€ de reprises de provisions :
 - + 7 M€ pour les taxes locales (foncières et CFE)
 - - 4 M€ sur la remise en état des locaux du parc immobilier
 - - 1,6 M€ sur les risques RH collectifs
 - - 0,7 M€ sur les droits d'auteurs et voisins
 - - 0,2 M€ au titre des autres charges d'exploitation
- +0,4 M€ pour les autres produits de gestion courante.
 - + 0,1 M€ pour les opérations de coéditions et de coproductions
 - + 0,3 M€ au titre de l'apurement de dettes, compte tenu de la prescription sociale.

15 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Achats et variations de stocks	2 771	51	-2 720
Autres achats et charges externes	167 956	175 640	7 684
Impôts et taxes	27 597	41 412	13 814
Charges de personnel	406 244	396 838	-9 406
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	2 493	1 663	-829
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	38 360	40 337	1 976
Dotations aux provisions	24 611	16 406	-8 204
Autres charges d'exploitation	40 563	40 788	226
CHARGES D'EXPLOITATION	710 594	713 135	2 541

Les charges d'exploitation augmentent de + 2,5 M€ sur l'exercice. Des reclassements ont été opérés entre les différents comptes sans impact sur le résultat de l'entreprise et le montant global des dépenses.

- Les achats et variation de stocks diminuent de - 2,7 M€ suite au reclassement en 2018 de certaines dépenses de sous-traitance préalablement classées en charges externes.
- Les autres achats et charges externes s'établissent à 175,6 M€ avec une augmentation de 7,7 M€. La variation s'analyse principalement par :
 - Le poste diffusion et circuits + 0,2 M€ augmente légèrement du fait notamment de l'augmentation contractuelle des prix
 - Les locations immobilières augmentent de + 2,9 M€ du fait :
 - de la location à compter de 2018, d'un étage supplémentaire pour + 1,1 M€
 - de la prise en compte de régularisations de charges locatives à hauteur de 0,6 M€
 - de l'indexation des loyers + 0,2 M€.
 - Le poste publicité et relations publiques diminue de - 2 M€ du fait d'un nombre de campagnes moindre vs 2017
 - Le poste partenariats augmente de + 3 M€ (sans incidence sur le résultat, la contrepartie exacte étant en chiffre d'affaires)
 - Les frais et déplacements professionnels augmentent de + 1 M€ notamment du fait de la tournée en Chine de la Direction de la Musique et de la Création ainsi que des événements sportifs en 2018 (coupe du monde de football, jeux olympiques d'hiver, ...)
- Les impôts et taxes s'établissent à 41,4 M€ à fin 2018. La variation de + 13,8 M€ en comparaison de 2017 s'explique par :
 - + 14,2 M€ sur les autres impôts et taxes
 - + 9,4 M€ sur la CFE au titre de la prise en compte des nouvelles bases fiscales de 2015 à 2017
 - + 3,2 M€ sur la taxe foncière au titre de la prise en compte des nouvelles bases fiscales
 - + 1,4 M€ pour les autres taxes
 - - 0,4 M€ sur les impôts et taxes sur les rémunérations en lien avec la diminution de la masse salariale.
- Les charges de personnel s'établissent à 396,8 M€ à fin 2018, en diminution de 9,4 M€ par rapport à 2017 (- 2%).
 - Cette diminution résulte :
 - de la provision congés payés (- 4 M€ brut), dont la période de référence ainsi que le périmètre a changé. En effet, les jours d'âge et d'ancienneté étant désormais acquis et consommables sur la même année civile, ils ne sont plus provisionnés.
 - des indemnités versées pour - 1,6 M€ brut
 - des charges à payer au titre des fins de collaboration pour - 2,6 M€
- Les dotations aux amortissements sur les programmes diminuent de - 0,8 M€ du fait de la baisse des stocks de PAD.
- Les dotations aux amortissements 2018 s'établissent à 40,3 M€, en hausse de + 2 M€ vs 2017. Cette augmentation est principalement liée :
 - A la mise en service en année pleine de la phase 4.1 des travaux de la réhabilitation pour + 2,3 M€
 - Aux mises en service des projets hors réhabilitation pour + 0,2 M€
- La variation des dotations aux provisions s'analyse par une diminution de - 8,2 M€, liée aux dotations
 - Sur créances clients pour + 1,4 M€
 - Sur les risques et charges d'exploitation pour - 9,6 M€
 - Les autres charges d'exploitation s'établissent à 40,8 M€ à fin 2018, en hausse de + 0,2 M€ versus 2017.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs permanents sont de 4 119 contre 4 161 en 2017.

Le total des effectifs occasionnels est de 443 contre 434 en 2017.

Effectifs personnel	31/12/2017	31/12/2018
Effectifs permanents	4 161	4 119
Effectifs occasionnels	434	443
TOTAL EFFECTIFS PERSONNEL PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 595	4 562

16 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Revenus de fonds bloqués	138	63	-75
Revenus de participation	126	127	1
Provisions financières nettes	-192	-631	-439
Intérêts et pénalités	-12	-1	11
Autres produits et charges	1	18	17
RESULTAT FINANCIER	61	-425	-485

Le résultat financier s'établit à - 0,4 M€ à fin 2018.

Cette dégradation s'explique par la baisse des rémunérations sur les fonds bloqués - 0,1 M€, pour un montant placé de 5 M€ vs 10M € en 2017.

Les provisions financières nettes varient de - 0,4 M€ et correspondent essentiellement à la dépréciation des dépôts de garantie des baux des régions.

17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Plus et moins value de cession	6	1	-5
Subventions d'investissement	12 242	14 038	1 796
Provisions nettes	65	65	
Amortissements dérogatoires	260	-490	-750
Autres produits et charges	-4	1 061	1 066
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 570	14 675	2 106

Le résultat exceptionnel s'élève à 14,7 M€ en augmentation de + 2,1 M€ et se compose de :

- La reprise de la quote-part de subvention d'investissement pour + 1,8 M€,
- L'amortissement dérogatoire des PAD pour - 0,7 M€ relatif au stock de la production audiovisuelle

diffusée.

- Les autres produits et charges pour augmentent de+ 1 M€, et se composent du dédommagement reçu de l'assurance au titre du sinistre incendie pour + 2 M€ compensé par 1 M€ de coûts relatifs aux dépenses engagées par radio France et enregistrées en pertes.

18 IMPOTS

Au titre de l'exercice 2018, Radio France enregistre un résultat fiscal bénéficiaire de + 5,3 M€, d'où un impôt sur les sociétés dû d'un montant de - 1,6 M€

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) constaté dans les comptes 2018 s'élève à 4,8 M€.

SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

En milliers d'euros	Base imposable	Impôts
Amortissements dérogatoires	5 487	
ACCROISSEMENTS	5 487	
1. Charges non déductibles temporairement		
Provisions déductibles l'année suivante		
Congés payés (2058B - ZV)	31 820	
Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)	1 066	
Effort Construction	1 152	
Autres (Sicav, SCI)	0	
Provisions déductibles ultérieurement		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	54 001	
Autres provisions pour risques	2 190	
2. Eléments à imputer		
Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-B de l'exercice N-1)	34 673	
ALLÈGEMENTS	124 902	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		40 656

19 NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et

pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes au et le bilan de clôture.

La trésorerie générée par l'activité représente un impact trésorerie de + 39,2 M€. Ce montant s'analyse comme suit :

- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 27,5 M€ générée par un résultat de + 7,3 M€ qui comprend 20,2 M€ d'éléments sans impact trésorerie ;
- La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 11,7 M€.

Les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement et de financement des investissements s'élèvent à - 37,5 M€ qui se décomposent d'un flux net d'investissements de - 47,6 M€ (principalement sur des immobilisations corporelles et incorporelles) compensé par une subvention d'équipement perçue sur l'exercice pour un montant de + 10,1 M€.

La subvention d'équipement est allouée par l'Etat pour financer les travaux d'investissement pour la réhabilitation de la Maison de la Radio.

Les transactions réalisées par Radio France avec d'autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste) sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Par ailleurs, Radio France perçoit la contribution à l'audiovisuel public répartie en ressources de fonctionnement pour 598,6 M€ et en ressources d'investissement pour 10,2 M€.

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Radio France

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Radio France

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Radio France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Radio France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques et charges, tel que cela est décrit en notes 1.9 et 9 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société procède à l'enregistrement des dépenses de construction liées au chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France et des subventions d'investissement selon les règles et les méthodes comptables décrites en notes 1.4 et 1.8 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous avons vérifié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas l'information relative au volume de factures ni l'information relative aux délais de paiement de référence utilisés pour les fournisseurs et les clients, prévues par cet article.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport financier, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 17 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

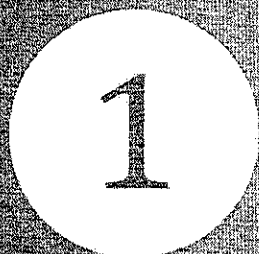
ERNST & YOUNG Audit



Marc Biasibetti



Christine Vitrac



ETATS FINANCIERS

TABLEAU COMPTE DE RESULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2017	31/12/2018	variation
Redevance et assimilé	577 752	586 373	8 620
Recettes publicitaires	49 489	52 013	2 524
Ventes et prestations de services	28 750	32 860	4 110
Chiffre d'affaires	655 992	671 245	15 254
Production immobilisée	6 750	4 811	-1 939
Subventions d'exploitation	441	958	518
Transferts de charges	873	1 003	130
Reprises de provisions	23 312	23 775	463
Autres produits de gestion courante	859	1 253	394
Autres produits d'exploitation	32 235	31 801	-434
Variation des stocks de produits	16	-32	-48
PRODUITS D'EXPLOITATION	688 242	703 014	14 772
Achats et variations de stocks	2 771	51	-2 720
Autres achats et charges externes	167 956	175 640	7 684
Impôts et taxes	27 597	41 412	13 814
Charges de personnel	406 244	396 838	-9 406
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	2 493	1 663	-829
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	38 360	40 337	1 976
Dotations aux provisions	24 611	16 406	-8 204
Autres charges d'exploitation	40 563	40 788	226
CHARGES D'EXPLOITATION	710 594	713 135	-2 541
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 352	-10 121	12 231
RESULTAT FINANCIER	61	-425	-485
RESULTAT COURANT	-22 291	-10 546	11 745
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 570	14 675	2 106
Crédit d'impôt Compétitivité et Emploi (CICE)	-4 917	-4 771	146
Impôt sur les sociétés	0	1 623	1 623
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 805	7 278	12 083

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018		
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	27 500	27 500	0	27 500
Capital souscrit non appelé	27 500	27 500	0	27 500
Licences	1 989	18 733	-15 226	3 508
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	9 156	55 930	-41 689	14 242
Programmes immobilisés	6 002	6 303	-7	6 296
Immobilisations incorporelles en cours	9 043	5 081		5 081
Autres immobilisations incorporelles	0	1		1
Immobilisations incorporelles	26 190	86 435	-57 309	29 127
Terrains & constructions	298 515	426 224	-146 913	279 311
Installations techniques, mat. & out.	17 824	117 463	-102 383	15 080
Immobilisations corporelles en cours	39 735	65 342		65 342
Autres immobilisations corporelles	21 721	117 758	-96 999	20 758
Immobilisations corporelles	377 796	726 786	-346 295	380 492
Participations	2 144	2 391	-243	2 148
Titres immobilisés	15	178	-163	15
Autres immobilisations financières	994	2 934	-2 590	344
Immobilisations financières	3 153	5 503	-2 996	2 507
ACTIF IMMOBILISE	434 639	846 225	-406 600	439 625
Stocks et en-cours	442	562	-152	411
Clients	42 047	50 978	-3 150	47 828
Avances et acomptes sur commandes	372	533		533
Autres débiteurs	39 004	44 042	0	44 042
Trésorerie	10 657	8 313		8 313
ACTIF CIRCULANT	92 523	104 429	-3 302	101 127
COMPTES DE REGULARISATION	6 644	3 565		3 565
TOTAL ACTIF	533 807	954 219	-409 901	544 318

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Capital social	56 560	56 560
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-26 558	-31 363
Résultat de l'exercice	-4 805	7 278
Subventions d'investissement	224 316	220 370
Amortissements dérogatoires	4 997	5 487
CAPITAUX PROPRES	290 318	294 140
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE	79 324	70 503
Dettes financières	6 295	2 259
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	44 288	55 230
Dettes fiscales et sociales	95 210	101 359
Autres créditeurs	16 849	19 076
DETTES	162 642	177 923
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 522	1 751
TOTAL PASSIF	533 807	544 318

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Résultat net de l'exercice	-4 805	7 278
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	41 646	34 235
Plus ou moins values sur cessions d'actifs, nettes d'impôt	-6	-1
Subventions d'équipement virées au compte de résultat	-12 242	-14 038
Capacité d'autofinancement	24 593	27 474
Variation des stocks	10	32
Variation des créances et dettes (hors immobilisations)	-13 415	13 299
Variation des créances et dettes Immobilisations	0	-1 653
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-13 405	11 677
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-11 189	-39 151
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-14 278	-13 966
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-27 683	-35 861
Acquisitions d'immobilisations financières	-500	-137
Sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	2 260
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8	1
Cessions d'immobilisations financières	261	151
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-42 193	-47 551
Subventions d'équipement	34 606	10 092
Augmentation de capital en numéraire	0	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	34 606	10 092
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE NETTE	3 601	1 692
Trésorerie nette à l'ouverture	762	4 363
Variation de trésorerie	3 601	1 692
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	3 601	6 054
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10 657	8 313
Dettes financières	-6 295	-2 259
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	4 363	6 054



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant de la continuité d'exploitation.")

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (cf Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2019.

1.3 INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE METHODE, D'ESTIMATIONS OU DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS OPERES SUR L'EXERCICE

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes ou d'évaluation des états financiers n'est à relever sur l'exercice.

A noter que l'exercice 2018 est le premier exercice, en année pleine, de l'annualisation et de la calendarisation de la période de prise des congés payés, d'où la fin du provisionnement des jours d'âge et d'ancienneté, désormais acquis et consommables sur un même exercice fiscal

1.4 IMMOBILISATIONS

A. Immobilisations incorporelles

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non récupération probable lorsque Radio France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Programmes radiophoniques (Prêts à diffuser ou PAD)

Il s'agit des programmes radiophoniques non diffusés. Leur valeur d'entrée est égale au coût de production, composé de dépenses techniques et de personnel.

Ils sont amortis en dérogatoire sur une durée de 1 an glissant à compter de leur mois d'entrée. Lors de la diffusion effective du programme, l'amortissement est repris et l'amortissement comptable est constaté.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon distincte. L'amortissement est calculé en linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas de transmission du dossier à une société de recouvrement.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissements versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subventions. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions (en brut)

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2018	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2018
2008 à 2011	101,77		101,77	38,43	63,34
2012	1,18		1,18	1,30	0,08
2014	81,57		81,57	10,35	61,26
2015	9,72		9,72	1,77	8,85
2016	3,12		3,12	0,83	2,29
2017	66,97	0,27	66,94	3,82	61,02
Total	263,03	0,27	263,30	68,40	194,90
Total subvention non affectée au 31/12/2018					25,12
Total subvention brute reçue au 31/12/2018					288,42
Total subvention nette au 31/12/2018					220,02

La méthodologie de calcul de la reprise de la subvention versée par l'Etat reste homogène en cas de changement du coût total du projet.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation des provisions salariales est effectuée au regard des pratiques de l'entreprise et de la recommandation n°2003-R 01 du 1/4/2003.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et la provision pour indemnités de départ à la retraite a été estimée conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme un régime de retraite à prestations définies. Le coût des avantages accordés au personnel, lié à ce régime, est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date du départ à la retraite. La VAPF ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer l'indemnité de fin de carrière estimée à la retraite compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou « *Defined Benefit Obligation* » (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime ou « *Normal Cost* » (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2003-R.01 § 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2018, les paramètres suivants sont pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2018 s'établit à 1,60% versus 1,30% en 2017. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2018 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2018 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des 3 dernières années.

Accord sur les procédures de départs volontaires en retraite dit « Bonus »

En 2016, a été mis en place un accord sur les procédures de départs volontaires en retraite à Radio France sur la période 2016-2018 qui prévoit une majoration de l'IDR pour les salariés n'ayant pas encore atteint l'âge de 65 ans.

L'objectif de cet accord et plus particulièrement de l'article 2.2 de cet accord est de :

- Permettre aux salariés de partir à la retraite entre la date d'ouverture des droits à la retraite et l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein,
- D'apporter un complément à l'IDR pour 2016, 2017 et 2018,
- Donner de la visibilité à l'employeur sur les dates de départ en retraite des salariés en fin de carrière.

A noter l'extinction de ce dispositif, comme prévu au 31 décembre 2018.

Indemnités de mise à la retraite

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant plus de 65 ans, ayant acquis l'ensemble de leurs droits à la retraite et à qui l'employeur demande de partir à la retraite bénéficient du versement d'une Indemnité de Mise à la Retraite (IMR). Radio France verse cette indemnité à l'ensemble des salariés quittant l'entreprise après 65 ans (pour les années de naissance égales ou antérieures à juillet 1951) que leur départ soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%.

Une provision est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation des personnels, actualisation à un taux de 1,60%.
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.
- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

1.10 AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A L'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à payer (cf. dettes fiscales et sociales).

1.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement comptabilisée en chiffre d'affaires correspond à la redevance allouée à Radio France par l'Etat, depuis le compte d'avance à l'audiovisuel public.

1.12 COMPTES COMBINES

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE).

1.13 COMPTES SEPARES

Le décret n°2016-405 du 5 avril 2016 portant la modification du cahier des charges de la société nationale de programme Radio France ainsi que le décret n°2007-958 du 15 mai 2007, prévoient que Radio France donne une information permettant de distinguer ses activités à caractère de service public de ses activités purement commerciales.

Produits de l'exercice identifiables comme étant à caractère commercial :

Les activités de Radio France identifiées comme commerciales sont :

- L'ensemble des recettes publicitaires pour un montant de 41,9 M€
- Les produits de location immobilière pour la location d'espace dont le montant s'élève à 1,2 M€

Les principaux faits marquants de 2018 sont les suivants :

- **Application du NAC en année pleine :**
(Négociation du nouvel accord collectif au 1er mai 2017) ainsi que la première année de plein exercice d'annualisation et de calendarisation des congés payés.
- **Augmentation du capital**
En 2016, Radio France a bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'Etat sous la forme d'une dotation en capital, par une augmentation en numéraire d'un montant de cinquante-cinq millions et vingt-trois euros (55.000.023 €), dont la moitié a été versée en 2016 et dont le solde du versement a été reporté en 2019.
- **Transformation et évolution des systèmes d'information**
La refonte des SI de gestion de Radio France a été initiée, avec la conduite du projet SINEO tout au long de l'année 2017. La mise en production du SI de gestion comptable (SAP) a été effective début janvier 2018. La simplification du plan comptable consécutive à cette mise en œuvre a induit quelques reclassements de comptes à comptes, sans impact sur l'analyse des comptes.
- **Développement du numérique : développement de la stratégie de Média Global au service de tous les publics ; évolution des offres numériques pour les chaînes.**
- **A la conquête de nouveaux publics**
Dans le cadre de l'évènement « Radio hors les murs », Radio France sort à la rencontre des publics. Les formations musicales se produisent dans 12 villes de France, mais aussi au Luxembourg, en Suisse et en Chine.
- **Réhabilitation de la Maison de Radio France**
Le chantier de la réhabilitation s'est poursuivi en 2018 avec la fin de la phase 4 et la livraison de la porte D courant 2019.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ – VALEURS BRUTES

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018			
	Brut	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Brut
Licences	15 077	2 911	745		18 733
Droit au bail	388				388
Logiciels	43 811	5 720	6 399		55 930
Productions interne	6 016	1 958		1 671	6 303
Immobilisations incorporelles en cours	9 043	3 378	-7 340		5 081
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 336	13 966	-196	1 671	86 435
Terrains	21 381				21 381
Bâtimens et constructions	213 855				213 855
Agencements	202 121	329	492		202 943
Matériels techniques et autres matériels	103 704	1 635	169		105 508
Agencements et installations de locaux loués	54 423	541	320		55 284
Matériel de transport	3 467	11		3	3 474
Matériel informatique	39 941	1 615	403		41 959
Matériel de bureau	13 271	70			13 341
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	89 735	28 914	-1 048	2 260	55 342
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	691 838	33 115	337	2 263	723 053
Avances et acomptes		1			1
Avances et acomptes sur immobilisations	1 095	2 746	-142		3 700
AVANCES ET ACOMPTES	1 095	2 747	-142		3 700
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	767 329	49 827		3 934	813 222

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles s'établit au 31 décembre 2018 à 813,2 M€, en hausse de + 45,9 M€ par rapport au 31 décembre 2017, soit + 5,98 %.

- Les immobilisations incorporelles s'établissent à 86,4 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de + 12,1 M€ soit + 16,28 %.

Cette hausse s'explique principalement :

- Par la hausse des acquisitions de licences pour + 3,7 M€ et de logiciels + 12,1 M€ liée aux investissements d'infrastructures informatiques ainsi qu'à la refonte des SI gestion et Métiers ainsi qu'aux évolutions des projets informatiques et web.
- La variation des productions internes liée aux programmes est de + 0,3 M€ (PAD)
- Les immobilisations en cours baissent de 4 M€ du fait des mises en service des projets informatiques et WEB.
- Aux virements de poste à poste - 0,2 M€
- Les immobilisations corporelles s'établissent à 723,1 M€, en hausse de + 31,2 M€.

- Les immobilisations en cours s'établissent à 28,9 M€ en acquisition, dont 21,4 M€ au titre des travaux de la réhabilitation de la Maison de la Radio pour la phase 4.2 qui n'est pas livrée au 31 décembre 2018.
- Des sorties d'immobilisations pour - 2,3 M€, notamment liées aux travaux relatifs à l'incendie et cessions d'immobilisations en cours
- Des investissements relatifs à des agencements, installations et moyens techniques + 4,2 M€
- Des virements de poste à poste + 0,3 M€
- Les avances et comptes se composent essentiellement des montants d'acompte versés aux entreprises de travaux, dans le cadre de la réhabilitation, en augmentation de + 2,6 M€
 - + 2,7 M€ d'acquisition
 - - 0,1 M€ de virement poste à poste vers les immobilisations corporelles.

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation, sont partiellement financés par la subvention d'investissement allouée par l'Etat.

3.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	31/12/2017	31/12/2018		
en milliers d'euros	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	13 089	2 137	0	15 226
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	34 655	7 034	0	41 689
Immobilisations incorporelles autres	14	1 663	1 671	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 758	10 834	1 671	58 927
Bâtiments et constructions	47 704	6 845	0	54 549
Agencements	79 255	12 955	0	92 210
Matériels techniques et autres matériels	96 958	4 840	0	101 798
Amortissements installations techniques, matériels & out.	223 918	24 640	0	248 557
Agencements et installations de locaux loués	43 789	2 708	0	46 497
Matériel de transport	3 175	96	3	3 268
Matériel informatique	32 187	3 337	0	35 524
Matériel de bureau	11 324	385	0	11 710
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	90 476	6 527	3	96 999
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 393	31 166	3	345 566
AMORTISSEMENTS	362 151	42 000	1 674	402 477

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Les amortissements cumulés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 402,5 M€, en hausse de + 40,3 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Cette variation résulte principalement :

- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations antérieures à 2018 pour + 36,6 M€

- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations mises en service sur la période pour + 5,4 M€
- Aux sorties d'immobilisations pour - 1,7 M€

Les amortissements réputés différés s'élèvent à 0,5 M€ et concernent principalement les mises en service d'immobilisations incorporelles mises en service.

Les variations principales par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles :
 - + 2,1 M€ pour les licences
 - + 7 M€ pour les logiciels
- Pour les immobilisations corporelles :
 - + 24,6 M€ pour les bâtiments et agencements
 - + 6,5 M€ pour les matériels

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018					
	Net	Brut 01/01	Acquisitions 2018	Cessions 2018	Brut 31/12	Amortissements et provisions	Net
Participations	2 144	2 390	0	0	2 391	-243	2 148
Titres immobilisés	15	178	0	0	178	-163	15
Autres immobilisations financières	994	2 949	136	-151	2 934	-2 590	344
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 153	5 518	137	-151	5 503	-2 996	2 507

Les immobilisations financières nettes s'établissent à 2,5 M€ à fin 2018, en variation de 646 K€ :

- La dépréciation des dépôts de garantie des baux contractés pour les régions pour 616 K€
- L'achat d'une action d'OPEMUX RNT (0,4 K€)

5 STOCKS ET ENCOURS

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement				
Produits finis & marchandises	442	562	-152	411
STOCKS ET EN-COURS	442	562	-152	411

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

	31/12/2017	31/12/2018		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	30 563	32 929		32 929
Clients douteux	38	3 773	-3 150	623
Clients - Factures à établir	11 445	14 275		14 275
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	42 047	50 978	-3 150	47 828

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est de + 5,8 M€ et correspond à :

- Une augmentation des créances clients en valeur nette pour + 2,4 M€. Cette augmentation des comptes clients est en lien avec l'augmentation du CA.
- Une augmentation des clients douteux en valeur nette pour + 0,6 M€
- Une augmentation des factures à établir en valeur nette pour + 2,8 M€
L'augmentation des FAB est principalement liée à la hausse, en 2018, des partenariats de France Inter.

7 ACTIF CIRCULANT

	31/12/2017	31/12/2018		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	42 047	50 978	-3 150	47 828
Fournisseurs avances & acomptes	372	533		533
Fournisseurs avances & acomptes	372	533	0	533
Fournisseurs débiteurs	2 595	3 322		3 322
Personnel & comptes rattachés	534	866		866
Etat & autres collectivités publiques	31 629	35 665		35 665
Autres créances d'exploitation	1 822	765		765
Créances diverses	2 524	2 423	0	2 423
AUTRES DEBITEURS	39 004	44 042	0	44 042
Valeurs mobilières de placement	10 045	5 000		5 000
Disponibilités	611	3 313		3 313
TRESORERIE	10 657	8 313		8 313
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	92 081	103 866	-3 150	100 716

Comme en 2017, la totalité de la contribution à l'audiovisuel public a été encaissée avant le 31 décembre 2018.

Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s'établit à 100,7 M€ à fin 2018, en augmentation de + 8,6 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Cette variation s'explique principalement par :

- L'augmentation de + 5,8 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
- Une augmentation des autres débiteurs de + 5,2 M€ qui se détaille comme suit :
 - Une augmentation des avances et acomptes fournisseurs pour + 0,2 M€
 - Une augmentation des fournisseurs débiteurs + 0,7 M€, comprenant les avoirs à recevoir.
 - Une augmentation des postes « personnel et comptes rattachés » pour + 0,2 M€, dont 0,17 M€ au titre des remboursements des comptes agents pour les missions. Il est à noter qu'au 31/12/2017, en vue du changement de SI comptable, toutes les notes de frais avaient été soldées et payées.
 - Une augmentation des créances vis-à-vis de l'Etat de + 5 M€,
 - Sur le compte « impôt sur les bénéfices », une diminution de 1,9 M€ liée à :
 - La comptabilisation de 1,6 M€ de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2018.
 - Une diminution de 0,1 M€ du CICE de 2018 vs 2017. Le solde du CICE en attente de remboursement sur les exercices postérieurs est de 18,3 M€.
 - Une augmentation de la TVA à l'actif pour 6,9 M€ dont + 3,6 M€ de variation sur le remboursement de crédit de TVA, en attente pour les mois de septembre, octobre et décembre 2018, (vs le mois de décembre 2017 et + 2,4 M€ sur la TVA déductible sur biens et services pour les factures d'exploitation (factures en attente de paiement dans nos comptes)
 - + 0,9 M€ sur les FNP des factures d'exploitation.
 - Autres créances en diminution de - 0,9 M€
 - Les créances diverses diminuent de - 0,1 M€.

Une diminution de - 2,3 M€ des disponibilités, essentiellement liées aux valeurs mobilières de placement.

ECHEANCIERS CREANCES

En milliers d'euros	inférieures à 1 an	supérieures à 1 an	Total
Clients	50 978		50 978
Autres débiteurs	44 575		44 575
Total	95 553		95 553

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés (418*)	11 445	14 275
Autres débiteurs	146	292
Total	11 591	14 568

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l'actif circulant (Voir Notes 6 et 7)

8 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total
31/12/2018	1 450 257	39	56 560 023
Actions émises pendant l'exercice			
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2018	1 450 257	39	56 560 023

En K€	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017	56 560	156	35 652	-26 558	-4 805	224 316	4 997	290 318
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2017				-4 805	4 805			0
Résultat net 2018					7 278			7 278
Autres variations	0	0	0			3 946	490	-3 456
Capitaux propres au 31/12/2018	56 560	156	35 652	-31 363	7 278	228 370	5 487	294 340

Les capitaux propres au 31 décembre 2018 s'établissent à 294,1 M € en augmentation de + 3,8 M € par rapport au 31 décembre 2017. Cette évolution s'explique comme suit :

- Le montant du résultat déficitaire 2017 (soit 4,8 M€) a été affecté en totalité en report à nouveau.
- Le résultat net 2018 qui s'établit à + 7,3 M €.
- La subvention d'investissements diminue de - 3,5 M€.

9 PROVISIONS

Le total des provisions s'élève à 77,9 M€ au 31/12/2018, en diminution - 6,8 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 3,3 M € en augmentation de 1,5 M€ et les provisions pour risques et charges, s'établissent à 70,5 M €, en diminution de - 8,8 M € versus fin 2017.

Les principales variations s'expliquent par :

- Les dotations de + 1,9 M€ dans le poste clients, d'où une variation de + 1,5 M€
- La conclusion du contrôle fiscal au titre des années 2015 et 2016 puis 2017 au périmètre de la fiscalité locale, qui a pris fin en 2018. L'ensemble des provisions a donc été repris et les montants correspondants inscrits en impôts et taxes.

- Une augmentation de + 2,6 M€ des provisions liées aux locaux extérieurs.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises		31/12/2018	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	0
Immobilisations corporelles	804		65		739	-65
Immobilisations financières	2 264	635		3	2 996	631
Total Dépréciations Immobilisations	3 556	635	65	3	4 221	567
Stocks et en cours	152	152			152	0
Clients	1 697	1 888		435	3 150	1 453
Total Dépréciations Actif Circulant	1 849	2 040	0	587	3 302	1 453
RH	64 981	11 133	8 893	2 507	64 715	-267
Fiscalité	11 555	431	7 574	3 823	589	-10 966
Réhabilitation	58	0	0	58	0	-58
Immobilier	2 087	2 652	42	8	4 690	2 602
Autres	643	150	0	783	510	-133
Total Provisions Risques et charges	79 324	14 366	16 508	6 679	77 927	-6 802
TOTAL	81 729	17 041	16 573	7 270	77 927	-6 802

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 64,7 M€ sur le total de 77,9 M€.

La provision pour risques et charges RH a varié en diminution de - 0,3 M€ détaillé comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises		31/12/2018	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	55 615	7 525	8 193	703	55 266	-1 580
CF	45 960	6 774	4 737	0	51 997	1 577
Provision sociale	2 157	0	2 157	0	0	-2 157
IMA	3 197	748	1 181	371	2 064	-1 133
Médicaments au travail	1 351	18	57	13	1 285	-67
Liens d'indemnités	1 102	1 719	700	367	5 756	1 553
Autres	1 252	373	0	1 437	5 692	3 599
TOTAL PROVISIONS RH	64 981	11 133	8 893	2 507	64 715	-267

10 AVANTAGES AU PERSONNEL

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31/12/ 2017		49 960 462
Engagement au 1er janvier 2018		86 107 821
Coût des services rendus	1	3 925 675
Coût financier	2	1 085 807
IDR versées en 2018	3	-4 797 398
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	4	1 762 905
Variation de la provision sur l'exercice	5	1 976 989
Provision au 31 décembre 2018		51 937 451
Ecarts actuariels non comptabilisés		32 275 157
Engagement au 31 décembre 2018		84 212 608

Le taux d'actualisation retenu est de 1,60% pour l'année 2018

Pour rappel : en 2017, il était de 1,3%, en 2016 de 1,3%, en 2015 de 2% et en 2014 de 1,5%

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2018 rapporté à une année d'ancienneté.
- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2016 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2018 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2018, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédent 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- 5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspondant à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et (4) ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit (1)	6 288	2 253	-4 036
Dettes financières diverses	6	6	
Dettes financières	6 295	2 259	-4 036
Dettes fournisseurs	44 288	55 230	10 942
Personnel & comptes rattachés	53 258	49 478	-3 780
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 889	33 657	-2 232
Taxe sur la valeur ajoutée	1 663	2 146	482
Autres impôts et taxes	4 400	16 078	11 679
Dettes fiscales et sociales	95 210	101 359	6 149
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 993	17 778	4 785
Autres dettes	3 856	1 298	-2 558
Autres Dettes	16 849	19 076	2 226
Total des dettes	162 642	177 923	15 282

(1) dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Le total des dettes s'établit à 177,9 M€, en augmentation de + 15,3 M€ par rapport au 31 décembre 2017. Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution des dettes financières de - 4 M€ qui s'explique par une diminution des découverts bancaires.
- Une augmentation de + 10,9 M€ des dettes fournisseurs vs 2017. Cette variation se compose de :
 - + 4,9 M€ pour les fournisseurs d'exploitation, réhabilitation et honoraires,
 - + 6 M € pour les FNP.
- Une augmentation de + 6,1 M€ sur les dettes fiscales et sociales :
 - Les dettes du personnel diminuent de - 3,8 M€, en corrélation avec la baisse de la provision pour congés,
 - Les dettes sociales diminuent de - 2,2 M €, des charges sur la provision des congés payés,
 - La taxe sur la valeur ajoutée augmente de + 0,5 M€, relative à la TVA sur les FAE, en lien avec l'augmentation des FAE,
 - Les dettes fiscales augmentent de +11,7 M€ essentiellement liée aux redressements issus du contrôle fiscal, non appelés au 31 décembre 2018
 - Taxes foncières pour 1,7 M€,
 - CFE pour 9,2 M€.

- Une augmentation des dettes sur immobilisations de + 2,2 M€
 - Les dettes d'immobilisation augmentent de + 4,8 M€,
 - Les autres dettes baissent de - 2,5 M€,
 - - 2,8 M€ pour les dettes d'immobilisation dont le versement des fonds de la phase 4 de la réhabilitation,
 - + 0,3 M€ sur les clients.
 - - 0,6 M€ d'autres avoirs clients 2017, soldés sur 2018,
 - + 0,9 M€ correspondant au reclassement des soldes créditeurs clients

Echéancier des dettes

En milliers d'euros	inf à 1 an	sup à 1 an	total
Dettes financières	2 253	6	2 259
Avances et acomptes sur commandes	0		0
Dettes fournisseurs	55 230	0	55 230
Dettes de personnel et sociales	83 135	0	83 135
Dettes fiscales	18 224	0	18 224
Autres créditeurs	19 076	0	19 076
Total	177 917	6	177 923

Les charges à payer (dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de bilan)

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 660	45 700	6 040
Dettes de personnel et comptes rattachés	52 666	49 214	-3 451
Dettes fiscales et sociales	21 411	40 779	19 367
Dettes financières	12	13	1
Autres dettes	11 680	11 239	-441
Total	135 638	146 945	11 308

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Charges constatées d'avance	6 644	3 565	-3 078
Produits constatés d'avance	1 522	1 751	229

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.

La variation des charges constatées d'avance s'explique par l'enregistrement comptable et le paiement à fin 2017, de l'ensemble des loyers, par anticipation en vue du changement du SI gestion comptable au 1er janvier 2018.

La variation des produits constatés d'avance concerne principalement, les ventes publicitaires + 0,1 M€ et la billetterie + 0,9 M€.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
CAP (*) fonctionnement et assimilé	577 752	586 373	8 620
Ressources propres	78 239	84 872	6 633
CHIFFRE D'AFFAIRES	655 992	671 245	15 254

(*) Contribution à l'Audiovisuel Public de Fonctionnement

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 671,2 M€, en hausse de + 15,3 M€, Cette évolution s'explique comme suit :

- L'augmentation de la CAP de fonctionnement pour + 8,6 M€
- Les ressources propres augmentent de + 6,6 M€ du fait de l'augmentation de l'ensemble des recettes commerciales + 3,7 M€ :
 - Les recettes publicitaires radio et digitales augmentent de + 2,3 M€, du fait de la publicité ; des messages d'intérêt général et des ventes de l'offre de podcast.
 - Les recettes de la billetterie augmentent de + 0,2 M€ du fait du nombre de concerts et de leur fréquentation,
 - Les concessions et locations augmentent de + 0,4 M€ du fait de la concession du parking et du restaurant
 - Divers pour + 0,8 M€

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Production immobilisée	6 750	4 811	-1 939
Subventions d'exploitation	441	958	518
Transferts de charges	873	1 003	130
Reprises de provisions	23 312	23 775	463
Autres produits de gestion courante	859	1 253	394
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	32 235	31 801	-434

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 31,8 M€, en baisse de - 0,4 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Une réduction de -1,9 M€ au titre de la production immobilisée, liée au moindre montant de projets immobilisés par rapport à 2017
- + 0,5 M€ pour la subvention d'exploitation au titre du projet «VOX » notamment, une Chorale en ligne.
 - + 0,1 M€ de transferts de charge d'exploitation essentiellement au titre de la formation professionnelle.
- + 0,4 M€ de reprises de provisions :
 - + 7 M€ pour les taxes locales (foncières et CFE)
 - 4 M€ sur la remise en état des locaux du parc immobilier
 - 1,6 M€ sur les risques RH collectifs
 - 0,7 M€ sur les droits d'auteurs et voisins
 - 0,2 M€ au titre des autres charges d'exploitation
- +0,4 M€ pour les autres produits de gestion courante.
 - + 0,1 M€ pour les opérations de coéditions et de coproductions
 - + 0,3 M€ au titre de l'apurement de dettes, compte tenu de la prescription sociale.

15 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Achats et variations de stocks	2 771	51	-2 720
Autres achats et charges externes	157 956	175 640	7 684
Impôts et taxes	27 597	41 412	13 814
Charges de personnel	406 244	396 838	-9 406
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	2 493	1 663	-829
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	38 360	40 337	1 976
Dotations aux provisions	24 611	16 406	-8 204
Autres charges d'exploitation	40 563	40 788	226
CHARGES D'EXPLOITATION	710 594	713 135	2 541

Les charges d'exploitation augmentent de + 2,5 M€ sur l'exercice. Des reclassements ont été opérés entre les différents comptes sans impact sur le résultat de l'entreprise et le montant global des dépenses.

- Les achats et variation de stocks diminuent de - 2,7 M€ suite au reclassement en 2018 de certaines dépenses de sous-traitance préalablement classées en charges externes.
- Les autres achats et charges externes s'établissent à 175,6 M€ avec une augmentation de 7,7 M€. La variation s'analyse principalement par :
 - Le poste diffusion et circuits + 0,2 M€ augmente légèrement du fait notamment de l'augmentation contractuelle des prix
 - Les locations immobilières augmentent de + 2,9 M€ du fait :
 - de la location à compter de 2018, d'un étage supplémentaire pour + 1,1 M€
 - de la prise en compte de régularisations de charges locatives à hauteur de 0,6 M€
 - de l'indexation des loyers + 0,2 M€.
 - Le poste publicité et relations publiques diminue de - 2 M€ du fait d'un nombre de campagnes moindre vs 2017
 - Le poste partenariats augmente de + 3 M€ (sans incidence sur le résultat, la contrepartie exacte étant en chiffre d'affaires)
 - Les frais et déplacements professionnels augmentent de + 1 M€ notamment du fait de la tournée en Chine de la Direction de la Musique et de la Création ainsi que des événements sportifs en 2018 (coupe du monde de football, jeux olympiques d'hiver, ...)
- Les impôts et taxes s'établissent à 41,4 M€ à fin 2018. La variation de + 13,8 M€ en comparaison de 2017 s'explique par :
 - + 14,2 M€ sur les autres impôts et taxes
 - + 9,4 M€ sur la CFE au titre de la prise en compte des nouvelles bases fiscales de 2015 à 2017
 - + 3,2 M€ sur la taxe foncière au titre de la prise en compte des nouvelles bases fiscales
 - + 1,4 M€ pour les autres taxes
 - - 0,4 M€ sur les impôts et taxes sur les rémunérations en lien avec la diminution de la masse salariale.
- Les charges de personnel s'établissent à 396,8 M€ à fin 2018, en diminution de 9,4 M€ par rapport à 2017 (- 2%).
 - Cette diminution résulte :
 - de la provision congés payés (- 4 M€ brut), dont la période de référence ainsi que le périmètre a changé. En effet, les jours d'âge et d'ancienneté étant désormais acquis et consommables sur la même année civile, ils ne sont plus provisionnés.
 - des indemnités versées pour - 1,6 M€ brut
 - des charges à payer au titre des fins de collaboration pour - 2,6 M€
- Les dotations aux amortissements sur les programmes diminuent de - 0,8 M€ du fait de la baisse des stocks de PAD.
- Les dotations aux amortissements 2018 s'établissent à 40,3 M€, en hausse de + 2 M€ vs 2017. Cette augmentation est principalement liée :
 - A la mise en service en année pleine de la phase 4.1 des travaux de la réhabilitation pour + 2,3 M€
 - Aux mises en service des projets hors réhabilitation pour + 0,2 M€
- La variation des dotations aux provisions s'analyse par une diminution de - 8,2 M€, liée aux dotations
 - Sur créances clients pour + 1,4 M€
 - Sur les risques et charges d'exploitation pour - 9,6 M€
 - Les autres charges d'exploitation s'établissent à 40,8 M€ à fin 2018, en hausse de + 0,2 M€ versus 2017.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs permanents sont de 4 119 contre 4 161 en 2017.

Le total des effectifs occasionnels est de 443 contre 434 en 2017.

Effectifs personnel	31/12/2017	31/12/2018
Effectifs permanents	4 161	4 119
Effectifs occasionnels	434	443
TOTAL EFFECTIFS PERSONNEL PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 595	4 562

16 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Revenus de fonds bloqués	138	63	-75
Revenus de participation	126	127	1
Provisions financières nettes	-192	-631	-439
Intérêts et pénalités	-12	-1	11
Autres produits et charges	1	18	17
RESULTAT FINANCIER	61	-485	-546

Le résultat financier s'établit à - 0,4 M€ à fin 2018.

Cette dégradation s'explique par la baisse des rémunérations sur les fonds bloqués - 0,1 M€, pour un montant placé de 5 M€ vs 10M € en 2017.

Les provisions financières nettes varient de - 0,4 M€ et correspondent essentiellement à la dépréciation des dépôts de garantie des baux des régions.

17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Plus et moins value de cession	6	1	-5
Subventions d'investissement	12 242	14 038	1 796
Provisions nettes	65	65	0
Amortissements dérogatoires	260	-490	-750
Autres produits et charges	-4	1 061	1 066
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 570	14 675	2 106

Le résultat exceptionnel s'élève à 14,7 M€ en augmentation de + 2,1 M€ et se compose de :

- La reprise de la quote-part de subvention d'investissement pour + 1,8 M€,
- L'amortissement dérogatoire des PAD pour - 0,7 M€ relatif au stock de la production audiovisuelle

diffusée.

- Les autres produits et charges pour augmentent de+ 1 M€, et se composent du dédommagement reçu de l'assurance au titre du sinistre incendie pour + 2 M€ compensé par 1 M€ de coûts relatifs aux dépenses engagées par radio France et enregistrées en pertes.

18 IMPOTS

Au titre de l'exercice 2018, Radio France enregistre un résultat fiscal bénéficiaire de + 5,3 M€, d'où un impôt sur les sociétés dû d'un montant de - 1,6 M€

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) constaté dans les comptes 2018 s'élève à 4,8 M€.

SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

En milliers d'euros	Base imposable	Impôts
Amortissements dérogatoires	5 487	
ACCROISSEMENTS	5 487	
1. Charges non déductibles temporairement		
Provisions déductibles l'année suivante		
Congés payés (2058B - ZV)	31 820	
Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)	1 066	
Effort Construction	1 152	
Autres (Sicav, SCI)	0	
Provisions déductibles ultérieurement		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	54 001	
Autres provisions pour risques	2 190	
2. Eléments à imputer		
Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-B de l'exercice N-1)	34 673	
ALLÈGEMENTS	124 902	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		40 656

19 NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et

pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes au et le bilan de clôture.

La trésorerie générée par l'activité représente un impact trésorerie de + 39,2 M€. Ce montant s'analyse comme suit :

- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 27,5 M€ générée par un résultat de + 7,3 M€ qui comprend 20,2 M€ d'éléments sans impact trésorerie ;
- La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 11,7 M€.

Les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement et de financement des investissements s'élèvent à - 37,5 M€ qui se décomposent d'un flux net d'investissements de - 47,6 M€ (principalement sur des immobilisations corporelles et incorporelles) compensé par une subvention d'équipement perçue sur l'exercice pour un montant de + 10,1 M€.

La subvention d'équipement est allouée par l'Etat pour financer les travaux d'investissement pour la réhabilitation de la Maison de la Radio.

20 ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées par Radio France avec d'autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste) sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Par ailleurs, Radio France perçoit la contribution à l'audiovisuel public répartie en ressources de fonctionnement pour 598,6 M€ et en ressources d'investissement pour 10,2 M€.

21 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Capital	Compte propre	Quote part du	Valeur comptable des titres détenus	Réserves et autres fonds propres de la Société et de ses filiales	Différence	Résultats (bénéfices ou pertes) de l'exercice (en euros)	Cautions et avals fournis	Dividendes et autres distributions	Observations
		de résultat	capital obtenu en pourcentage			avec taxes du dernier exercice				
FILIALES ET PARTICIPATIONS				Brut	Net					

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous

1. Filiales (> de 50 % du capital détenu par la Société)

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)

Champs Élysées (e)	720	2 460	33,90%	1 032	789	13 345	10	0
Société MÉDIAMÉTRIE (b)	14 880	35 874	13,50%	55	5 233	93 039	3 960	0
Société ARTÉ FRANCE (c)	8 688	178 131	15,00%	1 303	2 684	161 011	890	0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations

1. Filiales non reprises au paragraphe A

a. Filiales françaises (ensemble)

b. Filiales étrangères (ensemble)

2. Participations non reprises au paragraphe A

a. Dans des Sociétés

françaises (ensemble) (d)

183

b. Dans des Sociétés

étrangères

(ensemble)

(a) Exercices clos le 31 août 2017

(b) Chiffres de l'exercice 2016

(c) Les capitaux propres comprennent des subventions et des provisions réglementées pour un montant de 143 732 587 euros.

(d) Par ailleurs, figurent également dans le poste "Autres titres immobilisés" du bilan, des titres associatifs pour un montant de 15 245 euros.

22 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Dans le cadre des travaux liés au chantier de la réhabilitation de la Maison de la radio, Radio France est engagée au 31 décembre 2018 dans le cadre de marchés de travaux et services à hauteur de 404,5 M€ (valeur de marché) soit un montant évalué à 437,4 M€ en valeur courante.

Engagements reçus

Dans le cadre du chantier de la réhabilitation, Radio France a reçu de la part de ses fournisseurs des cautions bancaires dont le montant s'élève, au 31 décembre 2018, à 5,5 M€.

Indemnités de départ en retraite

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 32,3 M€ au 31 décembre 2018.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

23 JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En euros	2017	2018
Jetons de présence alloués aux membres :		
Des organes d'administration (jetons de présence)	18 800	14 200

24 IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT-BAIL

Néant

25 PASSIFS EVENTUELS

Néant.

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de la société.

26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suite à l'appel d'offre en 2018, les cabinets EY et MAZARS ont été retenus pour un mandat de 6 ans chacun. Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 74,4 K€ pour le cabinet MAZARS et 97,5 K€ pour le cabinet EY au titre du contrôle légal des comptes et des prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes.

27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un contrôle de la DIRECCTE sur les délais de paiements inter-entreprises a été notifié à Radio France en date du 5 février 2019, pour la période de l'exercice 2018.



SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

Société Nationale au capital de 56 560 023 euros

Siège social : 116 avenue du Président Kennedy – 75016 Paris

326 094 471 RCS Paris

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DE RADIO FRANCE DU 18 JUIN 2019**

Lors de sa séance du 19 avril 2019, le conseil d'administration a proposé de soumettre à l'assemblée générale les projets de résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la société, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes qui sont annexés au procès-verbal font apparaître un résultat de 7 277 966,33 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts. Les amortissements excédentaires s'élèvent à 17 046,81 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la proposition du Conseil d'Administration et approuve l'imputation de la totalité du bénéfice de l'exercice en report à nouveau qui passera de - 31 363 105,83 euros à - 24 085 139,50 euros.

Handwritten initials: JV
CS

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visées à l'article L225-38 du code de commerce, approuve :

- la poursuite des trois conventions conclues entre France Télévisions et Radio France, approuvées par le conseil d'administration le 8 juillet 2016, concernant la chaîne publique d'information et relatives respectivement à « La Chaîne TV », « la Licence de Marque » et aux « Services Non Linéaires », ainsi que de l'avenant n°1 au contrat « La Chaîne TV » approuvé par le Conseil d'administration du 17 décembre 2017 ;
- les deux conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2018 et approuvées par le Conseil d'administration du 19 octobre 2018, à savoir les statuts de la société OPEMUX RNT conclus entre Radio France et plusieurs éditeurs dont France Médias Monde, ainsi que la convention de média social de la culture du service public entre France Télévisions, France Médias Monde, l'Institut national de l'audiovisuel, Arte France, TV5 Monde.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration de Radio France sur le gouvernement d'entreprise, approuve ledit rapport.

Cinquième résolution

Conformément à l'article L225-45 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs de Radio France en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle globale de 40 000 euros maximum, sous réserve de l'approbation de ce montant par décision du ministre chargé de l'économie après consultation du ministre chargé de la communication, à verser au titre des jetons de présence suivant des modalités de répartition fixées par le Conseil d'administration.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités nécessaires.

